CAMPUS DE SAINT-JÉRÔME

UQO

Module des sciences infirmières

Guide d'accueil des programmes de premier cycle en sciences infirmières

Document réalisé par :

Louise Bélanger, Directrice du Module des sciences infirmières

Katleen Hodgson, Coordonnatrice de stage en sciences infirmières

Valérie Brisson, Coordonnatrice de stage en sciences infirmières

Julie Barbier, Secrétaire du Module des sciences infirmières

Martine Rancourt, Responsable de laboratoire

Mis à jour août 2022

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE **2**
INFORMATIONS GÉNÉRALES **3**
PORTAIL ÉTUDIANT 3
INSCRIPTION/CHOIX DE COURS 3
Inscription en ligne *3*
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 3
CARTE D'IDENTITÉ 3
CHANGEMENT D'ADRESSE 4
RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION **4**
LE MODULE DES SCIENCES DE LA SANTÉ 4
Les agentes de soutien administratif à la gestion des études *4*
L'équipe de stages *4*
LE GUICHET ÉTUDIANT 4
LES PROFESSEURS DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES INFIRMIÈRES À SAINT-JÉRÔME 4
LE LABORATOIRE 5
LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE 5
LABORATOIRE INFORMATIQUE 5
RÉPERTOIRE DES BOURSES ÉTUDIANTES **6**
LES PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES INFIRMIÈRES À SAINT-JÉRÔME **7**
LE CERTIFICAT EN SOINS INFIRMIERS (4356) 7
Caractéristiques de la formation *7*
Conditions pour accéder au DEC-BAC *7*
LE DEC-BAC (7455) 8
Caractéristiques de la formation *8*
CONSEILS D'USAGE **10**
TRAVAUX ET EXAMENS **10**
Dossier sur la qualité de la langue française écrite *10*
Présentation des travaux écrits *10*
Remise des travaux *11*
Absence aux examens *11*
Plagiat et fraude *11*
LES RÈGLEMENTS (RÉGIMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE, EN BREF) **12**
Trimestre *12*
Année universitaire et semaine d'études *12*
Études à temps complet et à temps partiel *12*
LES COURS **12**
Types de cours/stages *12*
Cours préalable *12*
Crédit *12*
Abandon des cours sans la mention « échec » *13*
Stages et abandons *13*
Modification d'inscription *13*
Notation *13*
Tutelle *14*
Échec dans un cours et reprise *14*
Échec dans un cours et les droits de l'étudiante *14*
Émission des diplômes *14*
Abandon de programme *14*
BOTTIN **15**
ANNEXE A **17**

MOT DE BIENVENUE

Cher·ère·s étudiants·e·s,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au module des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à Saint-Jérôme. Soyez assuré·e·s que l'équipe du module saura tout mettre en œuvre pour vous soutenir tout au long de votre parcours académique au sein de votre programme respectif.

Le passage aux études universitaires est sans contredit une étape importante dans votre carrière professionnelle et votre vie personnelle. Pour vous soutenir dans ce processus d'intégration, nous avons préparé ce guide dans lequel vous trouverez des informations importantes pouvant facilement répondre à certaines de vos interrogations tout au long de votre parcours académique. Nous vous invitons donc à en prendre connaissance pour vous en servir comme outil de référence.

De plus, je profite de la rentrée universitaire pour souligner l'importance de vous engager activement au sein du module des sciences infirmières. Si cela vous intéresse, vous pouvez participer aux instances administratives du module en siégeant au conseil du Module. Celui-ci compte cinq sièges réservés exclusivement aux étudiant·e·s des programmes de premier cycle en sciences infirmières. Cette expérience sociopolitique enrichissante vous permettra de prendre part aux discussions portant sur l'amélioration et l'évaluation des programmes et vous donnera l'occasion de réfléchir avec nous à l'enrichissement de la discipline et à la profession infirmière à l'intérieur du cadre universitaire de l'UQO.

Je vous souhaite donc un excellent parcours universitaire au campus de Saint-Jérôme.

Louise Bélanger, inf. Ph.D
Directrice au module des sciences infirmières
dirmodulescinfsj@uqo.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Portail étudiant

Le portail étudiant donne accès au courriel de l'UQO, à Moodle et aux services en ligne (inscription, modification d'inscription, horaire personnalisé, relevé de notes, etc.). Des nouvelles de l'UQO y sont également présentées.

Pour activer le portail étudiant

1. Dans le menu « Liens rapides », cliquer sur le rectangle rouge intitulé Connexion/Mon compte
2. Suivre les instructions du premier accès au site.

En cas de difficulté à activer le compte utilisateur, communiquer avec le service des technologies de l'information au numéro suivant : 1 800 567-1283, poste 2211.

Inscription/choix de cours

L'étudiant·e admise à l'Université doit effectuer son choix de cours chaque trimestre selon les modalités d'inscription. L'inscription peut se faire de trois façons : en ligne, en personne ou par courriel module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca. Pour vous guider dans votre choix de cours, consultez votre cheminement personnalisé proposé par l'agent·e de soutien responsable de votre dossier académique. Les cours théoriques du programme sont offerts selon un cheminement logique. Il est fortement suggéré de respecter ce cheminement afin d'assurer la progression optimale de vos apprentissages.

Inscription en ligne

L'inscription en ligne est fortement recommandée. Elle est accessible en utilisant les services du portail étudiant. Cliquer sur « Mon dossier étudiant », puis « M'inscrire à des cours ». Pour acquitter les frais d'inscription, toujours dans le dossier étudiant, cliquer sur l'onglet « Mes états de comptes ». Les modalités de paiement sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : http://uqo.ca/fraisdescolarite/paiement. Il est important de respecter les délais afin d'éviter des frais de retard. Le lien suivant contient l'information globale concernant l'inscription : http://uqo.ca/inscription.

Dans les cas exceptionnels où l'étudiant·e rencontre des problèmes majeurs lors de son inscription et après avoir contacté le service des technologies de l'information ou le module pour tenter de trouver une solution, il lui est possible de se présenter au Module des sciences infirmière, local J-4200, pour s'inscrire en personne en apportant sa carte étudiante ou par courriel à module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca. Par la suite, la facture pourra être réglée au Guichet étudiant au local J-0300.

Calendrier universitaire

Le calendrier universitaire contient plusieurs dates importantes : date limite d'inscription, de modification sans frais, début et fin du trimestre, etc. Il est conseillé de le consulter souvent. http://uqo.ca/etudiants/etudier-l-uqo/calendriers-universitaires

Carte d'identité

La carte d'identité avec photo est obligatoire pour l'accès aux différents Services de l'Université. Les étudiants.es qui ne sont pas détenteurs·rices de cette carte doivent s'en procurer une le plus tôt possible au Guichet étudiant. Pour plus d'information : https://uqo.ca/etudiants/guichet-etudiant/info-campus.

Changement d'adresse

Il est très important de tenir le dossier étudiant à jour. Les coordonnées personnelles de l'étudiant·e (adresse, téléphone) doivent être modifiées rapidement par l'intermédiaire de l'onglet « Mes coordonnées » dans le dossier étudiant.

RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Le Module des sciences infirmières

Le Module des sciences infirmières est un organisme favorisant la poursuite des objectifs des programmes d'études de premier cycle en sciences infirmières par les étudiants.es. En collaboration avec le Département des sciences infirmières, il coordonne les activités d'enseignement et les relations avec les milieux professionnels et sociaux impliqués. Les bureaux du module sont situés au 4e étage du campus de Saint-Jérôme (local J-4200).

Vous devez toujours communiquer avec les agent·e·s ou l'équipe de stage pour un rendez-vous, ils évalueront votre demande avant de vous référer au directeur ou à la directrice si nécessaire.

Les agents.es de soutien administratif à la gestion des études

Les agent·e·s de soutien administratif à la gestion des études sont responsables, entre autres, des cheminements personnalisés, de l'inscription, de l'annulation et de la modification des choix de cours, de la planification de l'horaire des cours et de l'analyse des dossiers de reconnaissance d'acquis (voir coordonnées des agent·e·s dans le bottin à la fin de ce document).

L'équipe de stages

Les coordonnateur·rice·s s'assurent que le volet formation pratique des programmes en sciences infirmières se réalise. Ils sont, entre autres, responsables de la planification, de l'organisation et des communications avec les milieux de stage en plus d'établir les cheminements de stages avec chaque étudiant·e (voir coordonnées des coordonnateur·rice·s dans le bottin à la fin de ce document).

Le Guichet étudiant

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de prêts et bourses, l'aide financière, le programme d'aide et de référence aux étudiant·e·s, l'orientation, etc., s'adresser au Guichet étudiant au bureau J-0300 ou via le lien suivant : https://uqo.ca/etudiants/guichet-etudiant/info-campus.

Les professeur·e·s du département des sciences infirmières à Saint-Jérôme

Les professeur·e·s identifié·e·s à la discipline infirmière sont regroupé.es au département des sciences infirmières. Le département est responsable de coopérer avec le Module des sciences infirmières dans ~~à~~ l'organisation de l'enseignement des études de premier cycle. Il est aussi responsable de dispenser les enseignements correspondant aux programmes. Les bureaux des professeur·e·s sont situés au 2e et 3e étage. Il est préférable de prendre rendez-vous avec eux ou elles par courriel avant de se présenter à leur bureau. Les chargé·e·s de cours n'ont pas de bureau fixe à l'Université, il est donc conseillé de communiquer avec eux par courriel en premier lieu. Un rendez-vous pourra être fixé au besoin. Voici un lien vers la liste et les coordonnées des professeur·e·s et chargé·e·s de cours : https://uqo.ca/dep/sciences-infirmieres/corps-professoral-personnes-chargees-cours.

Le laboratoire

Le département des sciences infirmières dispose d'espace de laboratoires destiné à la formation pratique. Ceux-ci sont situés au 3e étage de campus principal. Vous serez amené à développer vos compétences au laboratoire au travers divers cours et stage du programme 7455 (DEC-BAC). Il est également possible de planifier une période de pratique libre (sur rendez-vous individuel ou en groupe) adaptée à vos besoins (techniques de soins de bases et spécialisées, évaluation physique, etc.). Pour de plus amples informations concernant le laboratoire, vous pouvez consulter la page web suivante : https://uqo.ca/lab-sante. Pour accéder au contenu, vous devez saisir les mêmes informations d'authentification que pour l'accès au portail étudiant. Pour toutes questions supplémentaires, consultez le personnel du laboratoire via le laboscinfstjerome@uqo.ca.

Le Service de la bibliothèque

La bibliothèque est située au 1er étage au local J-1300.

Collections

En bibliothèque sont disponibles : livres, monographies, documents audiovisuels et périodiques imprimés, rapports de recherche, thèses et mémoires imprimés.

Les étudiants.es peuvent accéder aux ressources électroniques (encyclopédies, dictionnaires, bases de données contenant des références à des articles de périodiques, rapports de recherche, thèses et mémoires, etc.) en consultant le lien suivant : http://biblio.uqo.ca/. Plusieurs textes sont accessibles en version intégrale.

Les ressources électroniques sont accessibles d'un poste de travail hors campus, par exemple de la maison. **Le code du portail étudiant sera nécessaire**. En cas de difficulté, consulter le personnel du service de l'aide à l'usager au poste 4018 ou par courriel bibliosj-aide@uqo.ca.

Renouvellement

Le renouvellement des prêts s'effectue en ligne dans le dossier d'usager du catalogue de la bibliothèque. Pour ce faire, cliquer sur le bouton « Mon dossier » de l'écran de recherche, à droite.

Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le PEB permet d'avoir accès à des documents qui ne sont pas disponibles dans les collections de l'UQO en les empruntant à d'autres bibliothèques. **La demande de PEB se fait par l'entremise d'un formulaire électronique à partir de** l'Outil de découverte. Il suffit de cliquer sur le bouton **« PEB »** dans l'écran de recherche. Pour consulter la procédure : https://uqo.ca/biblio/pret-entre-bibliotheques-peb

Laboratoire informatique

Un laboratoire informatique est disponible, il est situé au 1er étage, au local J-1310. Pour plus d'information : https://uqo.ca/voir-categories/impression-et-photocopies.

RÉPERTOIRE DES BOURSES ÉTUDIANTES

Le Module des sciences infirmières et le Département des sciences infirmières encouragent les étudiant·e·s à postuler pour obtenir de l'aide financière ou des bourses de mérite académique. Ces financements sont toujours profitables car ils ajoutent à la qualité et au prestige de votre dossier.

Pour plus d'informations, consultez le conseiller en aide financière aux Services aux étudiants (SAÉ) (voir coordonnées de ce conseiller à la fin du présent document).

Voici une liste non exhaustive d'organismes offrant des bourses d'études :

Bourses offertes par l'OIIQ :

http://www.oiiq.org/admission-a-la-profession/les-etudes-etudiant/bourses-detudes-du-fonds-patrimoine

Aide financière et bourses offertes par les ordres régionaux de l'OIIQ :

Montréal-Laval
http://www.oiiq.org/lordre/ordres-regionaux/montreallaval/bourses-detudes-dec-bac

Laurentides-Lanaudière
http://www.oiiq.org/lordre/ordres-regionaux/laurentideslanaudiere/aide-financiere

Montérégie
https://www.oiiq.org/lordre/ordres-regionaux/monteregie/aide-financiere

Bourses Perspectives Québec

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/perspective-quebec/Bourses-Perspective-Quebec.pdf?1653678851

Bourses présentées sur le site Web de l'UQO :

http://uqo.ca/etudiants/financer-vos-etudes/bourses-d-etudes

Le certificat en soins infirmiers (4356)

http://etudier.uqo.ca/programmes/4356.html

Caractéristiques de la formation

Le certificat en soins infirmiers vise à développer les capacités d'auto-actualisation des étudiant·e·s selon des valeurs humanistes et permet à une infirmière ou à un infirmier déjà en exercice d'élargir les bases théoriques et les habiletés nécessaires pour planifier, dispenser et évaluer des soins de santé à la personne.

Description du programme 4356

Le certificat en soins infirmiers est un programme de 30 crédits universitaires.

Description du cheminement

30 crédits équivalent à 10 cours :

5 cours obligatoires
5 cours optionnels

Il est possible de demander des reconnaissances d'acquis pour des cours universitaires réalisés dans d'autres universités ou pour de l'expérience professionnelle. Une expérience professionnelle de 4500 heures dans un secteur spécifique (3 ans à temps complet) pourrait être reconnue comme équivalente à un cours de 3 crédits. Des renseignements pourront être obtenus auprès de l'agent·e de soutien administratif à la gestion des études au module des sciences infirmières (voir coordonnées des agent·e·s. dans le bottin à la fin du présent document). Cependant, la demande de reconnaissance devra être transmise avant la fin du premier trimestre d'études. Toute demande reçue après cette échéance sera refusée. La procédure débute en remplissant le formulaire « Demande de reconnaissance des acquis » : http://uqo.ca/etudiants/admission/reconnaissance-des-acquis.

Le formulaire complété doit ensuite être déposé officiellement au Bureau du registraire par courriel avec copie au module. Des frais seront exigibles lors du dépôt de la demande. Avant de faire une demande pour des crédits reconnus par voie de l'expérience professionnelle, il faut prendre rendez-vous avec la direction du module des sciences infirmières. Pour des précisions sur la reconnaissance des acquis au module des sciences infirmières, consultez le document propre à votre programme : http://etudier.uqo.ca/programmes?Secteur=SSANT

Conditions pour accéder au DEC-BAC

Le DEC-BAC est accessible à la suite du certificat en soins infirmiers pour les étudiant·e·s détenteur·rice·s d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers, version 180.A0 ou 180.B0. Pour ce faire, il est important de respecter les critères suivants :

- Avoir réussi le certificat en soins infirmiers avec une moyenne de 2.8 et plus
- Faire une nouvelle demande d'admission pour le programme DEC-BAC (7455)

Lors de l'admission au DEC-BAC, il sera possible de faire reconnaître 18 crédits prédéterminés (6 cours) réalisés au certificat au moyen du formulaire « demande de reconnaissance des acquis » cité ci-dessus.

Le DEC-BAC (7455)

http://etudier.uqo.ca/programmes/7455.html

Caractéristiques de la formation

Le baccalauréat en sciences infirmières vise à développer les capacités d'auto-actualisation des étudiant·e·s selon des valeurs humanistes. La formation fournit les bases théoriques et les habilités nécessaires pour planifier, dispenser et évaluer des soins infirmiers à la personne, à la famille et à la communauté, selon une philosophie centrée sur la personne, sur la perspective de l'expérience de la santé et sur la qualité de vie. De plus, le programme de baccalauréat permet de développer la capacité à promouvoir la santé et à gérer les soins infirmiers dans une diversité de milieux, le tout en cohérence avec les perspectives de l'exercice infirmier proposées par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Caractérisée par l'enseignement et des expériences cliniques qui préparent l'étudiant·e à dispenser des soins à divers types de clientèle, la formation amène les infirmiers et infirmières à participer à titre de partenaires professionnels au processus de changement au sein du système de santé. Pour consulter les programmes en sciences infirmières, utilisez le lien suivant : http://etudier.uqo.ca/programmes?Secteur=SSANT.

Description du programme 7455

Le programme DEC-BAC est composé de 105 crédits incluant 69 crédits universitaires et 36 crédits intégrés qui proviennent votre formation collégiale.

69 crédits équivalent à 23 cours :

16 cours obligatoires

2 cours optionnels

1 cours d'enrichissement

4 stages

Il est possible de demander des reconnaissances d'acquis pour des cours universitaires réalisés dans d'autres universités ou pour de l'expérience professionnelle lors des 5 dernières années. Une expérience professionnelle de 4500 heures dans un secteur spécifique (3 ans à temps complet) pourrait être reconnue comme équivalente à un cours de 3 crédits. Des renseignements pourront être obtenus auprès des agent·e·s de soutien administratif à la gestion des études au module des sciences infirmières. Cependant, la demande de reconnaissance devra être transmise avant la fin du **premier trimestre** d'études. Toute demande reçue après cette échéance sera refusée. La procédure débute en remplissant le formulaire « Demande de reconnaissance des acquis » : http://uqo.ca/etudiants/admission/reconnaissance-des-acquis.

Le formulaire complété doit ensuite être remis au Guichet étudiant par courriel avec copie au module. Des frais seront exigibles lors du dépôt de la demande. Avant de faire une demande pour des crédits reconnus par voie de l'expérience professionnelle, prendre rendez-vous avec la direction du Module des sciences infirmières. Pour des précisions sur la reconnaissance des acquis au Module des sciences de la santé, consulter consultez le document spécifique au programme : http://etudier.uqo.ca/programmes?Secteur=SSANT.

Stages

Quatre stages seront réalisés au cours du programme 7455. Il est important de prévoir des stages dès la première session d'études. L'équipe de stages coordonne plusieurs mois à l'avance les stages à venir et elle doit être en mesure d'évaluer le nombre de places nécessaires à chacune des sessions.

Pour avoir accès aux stages, l'étudiant·e devra :

- Avoir réussi 66 crédits (36 collégiaux et 24 universitaires), dont les 3 crédits du cours SSA1333 Modèles et théories;
- Prévoir ses stages dans son cheminement académique;
- Démontrer de l'ouverture et de la flexibilité quant aux horaires de stage.

La plupart des stages exigent une présence de 2 à 3 jours par semaine, du lundi au dimanche, sur une période de 7 semaines. Un manque de disponibilités peut entrainer un retrait du stage avec une mention d'échec.

Toute modification au cheminement des stages doit être mentionnée à l'équipe de stages rapidement. Les places de stages étant limitées, il est possible qu'une demande ne soit pas accordée.

Les stages peuvent se dérouler sur les quarts de jour, de soir et parfois de nuit, selon le stage. Il peut s'avérer que les milieux de stage ne soient pas disponibles aux plages horaires désirées.

Le territoire principal de l'UQO est celui des Laurentides même si des placements de stage sont possibles dans les régions de Laval, Montréal, Lanaudière et la Montérégie. Il est à noter que plusieurs de ces milieux de stage exigent que le·la stagiaire soit employé·e du CISSS pour l'accueillir. Par conséquent, le placement dans ces régions n'est pas garanti.

La liste des stages est disponible à l'annexe A.

CONSEILS D'USAGE

Il est obligatoire de planifier le cheminement académique dès l'admission de l'étudiant·e. Pour ce faire, il·elle devra transmettre le nombre de cours qu'il·elle souhaite réaliser par session (incluant l'été) par courriel au module. Alors un cheminement personnalisé incluant les stages sera établi. À tout moment, l'agent·e de soutien administratif à la gestion des études peut être contacté·e afin de modifier un cheminement académique. Il est important de la consulter avant de modifier un cheminement, car certains cours ne sont pas disponibles à chacune des sessions ou ont des préalables à respecter. Un non-respect de cette consigne pourrait entraîner un retard dans le parcours académique.

Il est préférable de respecter le cheminement proposé par les agent·e·s de soutien administratif à la gestion des études afin d'éviter les conflits d'horaire de cours et les retards dans le parcours académique.

En tout temps, l'adresse courriel UQO doit être utilisée pour communiquer avec les membres du personnel. Nous vous recommandons d'y inclure votre code permanent pour ne pas retarder le traitement de votre demande. Le système rejette les courriels en provenance d'adresses personnelles (Hotmail, Gmail, Yahoo, etc.). De plus, une preuve écrite est nécessaire pour toute demande relative à une modification d'inscription, de contrat de stage, etc. Enfin, l'étudiant·e est responsable de vérifier ses courriels régulièrement pour se tenir à jour.

TRAVAUX ET EXAMENS

Dossier sur la qualité de la langue française écrite

La langue est un élément fondamental du bagage culturel de l'individu, le principal véhicule de transmission de la pensée. Elle conditionne la qualité de l'exercice professionnel des infirmières et des infirmiers. Les professeur·e·s du Département se préoccupent de la qualité du français écrit. Lors de la correction des travaux et des examens, l'expression française écrite est considérée.

En ce sens, il a été statué par le Département des sciences infirmières :

- de soustraire jusqu'à 10 % de la note pour la qualité du français dans les travaux;
- de soustraire jusqu'à 10 % de la note pour le non-respect de la méthodologie;
- de cesser la correction et de retourner un travail s'il contient un nombre élevé de fautes rendant la lecture difficile;
- de faire passer la note à la cote inférieure (exemple de B à B-) si le travail perd de sa valeur en raison de la piètre qualité de l'expression française.

Présentation des travaux écrits

Afin d'établir une ligne de conduite pour la présentation des travaux écrits, le département des sciences infirmières à des exigences. Pour tous les travaux écrits, vous devez suivre le mode de présentation des travaux de l'American Psychological Association (APA), selon la dernière édition disponible sur le site de la bibliothèque de l'UQO. Les professeur.e.s retireront 0,2 point pour chaque faute jusqu'à concurrence de 10 % de la note pour le non-respect des normes de présentation des travaux écrits.

Remise des travaux

Les professeur·e·s ou chargé·e·s de cours sont responsable de conserver les travaux des étudiant·e·s et de leur remettre le cas échéant. Toutefois, comme stipulé à l'article 11.1 du Régime des études de premier cycle, les examens demeurent la propriété de l'Université tel que prévu au calendrier de conservation des documents. Ceux-ci peuvent être consultés sur place afin d'en prendre connaissance et d'obtenir le résultat de l'évaluation. La personne chargée de cours doit déterminer en classe les modalités de récupération des travaux. Par exemple, elle pourrait fixer une période pendant laquelle les étudiant·e·s peuvent les récupérer ou encore elle pourrait les aviser qu'elle ne remettra que les travaux qui auront été rendus avec une enveloppe de retour affranchie et pré adressée. Les travaux non réclamés après une période de deux mois suivant la fin d'un trimestre, soit la période qui correspond au délai accordé pour une demande de révision de note, peuvent être détruits.

Absence aux examens

Pour consulter le cadre de gestion, taper « absence aux examens » dans le moteur de recherche ou copier l'adresse suivante : https://uqo.ca/docs/10858

Formulaire d'absence à un examen : https://uqo.ca/docs/10857

Pour des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec la gestion départementale à l'adresse courriel depscinf@uqo.ca.

Plagiat et fraude

Sont considérés comme plagiat et/ou fraude, entre autres, les actes suivants :

a) copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen ou d'une épreuve;
b) chercher frauduleusement à connaître les questions ou les solutions relatives à un examen ou à une épreuve;
c) présenter dans ses travaux écrits un même texte à des professeur·e·s différents sans avoir préalablement reçu l'approbation de chacun d'eux par écrit;
d) reproduire soit une partie du texte d'un·e auteur·e sans en indiquer les références, soit encore une partie du texte d'un·e autre étudiant·e;
e) falsifier ou chercher à falsifier des documents à caractère scolaire (dossier scolaire, fiche d'inscription, bordereaux de transmission de notes, certificat médical, etc.).

Toute étudiant·e ou groupe d'étudiant·e·s qui pose, tente de poser ou participe à un acte de plagiat ou de fraude peut se voir imposer, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

a) l'échec;
b) la suspension pour un ou plusieurs trimestres;
c) l'exclusion de l'Université du Québec en Outaouais, pour un ou plusieurs trimestres, pour un maximum de cinq ans.

Le comité de discipline peut, seulement dans les circonstances particulières, imposer d'une façon exceptionnelle la sanction suivante : l'annulation de l'épreuve ou du travail. Aux fins d'application de ce règlement, la suspension consiste en l'interdiction de s'inscrire à des cours et d'utiliser les services de l'Université pendant toute la durée de la suspension. Consultez tous les détails en tapant « plagiat et fraude » dans le moteur de recherche de l'UQO ou en copiant l'adresse suivante, onglet « Politiques et règlements » : http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf.

LES RÈGLEMENTS (RÉGIMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE, EN BREF)

Trimestre

Le trimestre est une période pendant laquelle l'Université poursuit des activités d'enseignement et celles qui leur sont reliées. L'année universitaire se divise en trois trimestres : été, automne et hiver. Les trimestres d'automne et d'hiver comportent au minimum 72 jours ouvrables répartis sur une période de 15 semaines comprenant la semaine d'études. Les activités du trimestre d'été sont le plus souvent offertes selon un horaire intensif (mai - juin).

Année universitaire et semaine d'études

L'expression « année universitaire » désigne l'année commençant par le trimestre d'été en mai et se poursuivant par les trimestres d'automne et d'hiver débutant respectivement en septembre et en janvier. La semaine d'études est une semaine de formation universitaire pendant laquelle il n'y a pas d'activités d'enseignement. À l'intérieur d'un cours à horaire intensif, il n'y a pas de semaine d'études.

Études à temps complet et à temps partiel

La charge normale d'études pour un·e étudiant·e à temps complet est de 15 crédits par trimestre d'inscription. Cependant, un·e étudiant·e est considéré·e à temps complet s'il·elle est inscrit·e à un nombre de cours totalisant un minimum de 12 crédits par trimestre (4 cours). Exceptionnellement et à certaines conditions, un·e étudiant·e peut obtenir une autorisation à s'inscrire à un nombre plus élevé de crédits.

L'inscription à un nombre de cours totalisant moins de 12 crédits par trimestre situe l'étudiant·e dans un régime d'inscription à temps partiel. Ce régime change pour temps complet dès l'inscription à plus de 12 crédits, sans aucune autre procédure nécessaire. Pour modifier le cheminement qui apparaîtra dans votre dossier, contactez le Module via courriel module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca.

LES COURS

Types de cours/stages

- Obligatoire : cours du programme exigé de tout·e étudiant·e.
- Optionnel : cours du programme offert au choix de l'étudiant·e parmi un ou des ensembles prédéterminés.
- Enrichissement : cours hors programme ou suggéré par le Module, laissé au choix de l'étudiant·e, en accord avec le Module, si en dehors du champ de spécialisation.

Cours préalable

Un cours préalable est un cours dont les éléments doivent avoir été assimilés par l'étudiant·e pour qu'il·elle soit en mesure d'aborder les éléments d'un autre cours. Il doit nécessairement avoir été suivi avec succès ou avoir fait l'objet d'équivalence avant l'inscription au cours suivant. Il apparaît entre parenthèses à la fin du titre de certains cours.

Crédit

Un crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs particuliers des cours. Un cours théorique correspond normalement à 45 heures de formation planifiées et encadrées, selon des formules pédagogiques variées et adaptées aux exigences du cours, auxquelles s'ajoutent 90 heures de travail personnel. Tapez « crédit » dans le moteur de recherche de

l'UQO pour obtenir plus de renseignements. Ainsi, un cours représente approximativement neuf heures d'investissement par semaine (trimestre de 15 semaines). Le trimestre d'été est condensé à sept semaines.

Abandon des cours sans la mention « échec »

Pour les cours à horaire régulier, la date limite d'abandon des cours sans mention d'échec au dossier universitaire correspond à la 36e journée ouvrable après le début des cours ou l'équivalent. L'abandon de cours sans remboursement et sans mention d'échec au dossier universitaire doit être signifié par écrit par l'étudiant·e avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire et est indiqué sur le relevé de notes par la lettre « X ». Dans les autres cas, la lettre « E » est utilisée. Le nombre d'abandons autorisés sans remboursement ni mention d'échec est limité à 6 cours dans un programme de baccalauréat et à 3 cours dans un programme de certificat.

Stages et abandons

Pour chacun des stages en sciences infirmières, des rencontres préliminaires nommées « séminaires pré-stage » sont obligatoires. Le Module des sciences infirmières se réserve le droit d'annuler l'inscription au stage d'une personne absente à la première rencontre en classe sans motif valable. Les abandons de stage sans mention d'échec au dossier universitaire ne sont pas autorisés.

Des rencontres informatives sur le déroulement des stages ont lieu à l'automne et à l'hiver pour les nouveaux admis. Tous les renseignements pertinents y sont alors communiqués.

Modification d'inscription

Une modification d'inscription est l'acte par lequel un ou plusieurs changements sont apportés à la liste des cours auxquels l'étudiant·e est inscrite à un trimestre donné. Ces changements peuvent être soit l'abandon et/ou l'ajout d'un ou plusieurs cours, soit le changement de groupe.

L'abandon de cours avec remboursement doit se faire à l'intérieur de la période prévue à cette fin au calendrier universitaire et n'apparaît pas sur le relevé de notes. Dans le cas d'une inscription à un cours intensif, la demande de modification doit être autorisée avant le début du cours du trimestre donné. L'abandon d'un cours peut se faire :

1- En ligne (voir section inscription);
2- Par un courriel au module en indiquant le sigle, le titre et le groupe du cours ainsi que votre Code permanent et votre demande;
3- En personne au local J-4200, auprès de l'agent·e de soutien administratif à la gestion des études.

Notation

La *notation littérale* est celle utilisée à l'UQO et elle représente l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint relativement aux objectifs d'un cours :

Notation		Moyenne cumulative	Notation		Moyenne cumulative
A+	92 ≤ N ≤ 100 %	4,3	C+	68 ≤ N < 72 %	2,3
A	88 ≤ N < 92 %	4,0	C	64 ≤ N < 68 %	2,0
A-	84 ≤ N < 88 %	3,7	C-	60 ≤ N < 64 %	1,7
B+	80 ≤ N < 84 %	3,3	D+	56 ≤ N < 60 %	1,3
B	76 ≤ N < 80 %	3,0	D	52 ≤ N < 56 %	1,0
B-	72 ≤ N < 76 %	2,7	E	0 ≤ N < 52 %	0

La moyenne cumulative constitue une indication du rendement et de la capacité d'une personne de poursuivre son programme. La moyenne cumulative varie entre 0 et 4,3 et elle apparaît sur le relevé de notes.

Depuis janvier 2015, les stages sont évalués à l'aide de grilles de notation succès/échec. Les résultats des stages ne sont donc pas comptabilisés dans la moyenne cumulative.

Tutelle

L'étudiant·e régulier·ère qui poursuit son programme d'études est mise sous tutelle si elle obtient une moyenne cumulative inférieure à 2,00 au terme d'un minimum de 12 crédits de cours ayant fait l'objet d'une évaluation. Elle doit alors effectuer son choix de cours sous la recommandation expresse de la direction de Module et elle ne peut pas s'inscrire à un stage. Dès que l'étudiant·e régulier·ère, par son inscription à 12 crédits ayant fait l'objet d'une évaluation, augmente sa moyenne cumulative à un nombre égal ou supérieur à 2,00, la tutelle est levée. Sinon, elle est exclue de son programme. Il est à noter que le cours ARU9003, cours d'appoint, est obligatoire et devra avoir été complété avant la levée de tutelle.

Échec dans un cours et reprise

En cas d'échec dans un cours, un·e étudiant·e n'a qu'un seul droit de reprise. La note de la reprise du cours devient alors la note finale au dossier. Un double échec au même cours obligatoire peut entrainer l'exclusion de l'étudiant·e pour une période de deux (2) ans.

Échec dans un cours et les droits de l'étudiant·e

L'étudiant·e qui croit avoir reçu un résultat injuste peut, dans les dix jours ouvrables qui suivent l'émission du relevé de notes, transmettre une demande de révision de note auprès du Guichet étudiant. Des frais de 30 $ sont requis et si l'étudiant·e a gain de cause, les frais payés lui sont remboursés. Dès que la note a été révisée, le Guichet étudiant transmet une réponse écrite à la personne et si elle n'est pas satisfaite, elle peut en appeler de la décision rendue, et ce, dans les cinq jours ouvrables. Le processus demeure ainsi le même, mais les frais sont de 50 $. Un comité de révision composé de professeur·e·s et d'un·e représentant·e étudiant est alors formé par le Département des sciences infirmières. Ce comité rencontre l'étudiant·e et le·la professeur·e concerné·e·s séparément et rend une décision. Pour les détails : http://uqo.ca/etudiants/dossier-etudiant/revision-de-notes

Émission des diplômes

Un·e étudiant·e obtient son diplôme lorsqu'elle satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec et aux exigences du programme postulé. Les frais inhérents à son dossier doivent avoir été acquittés par l'étudiant·e et une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,00 doit avoir été atteinte. L'étudiant·e pourra alors recevoir son diplôme lors d'une cérémonie nommée « Collation des grades ». Si la personne n'y assiste pas, son diplôme lui sera acheminé par courrier recommandé. Pour plus d'information : http://uqo.ca/etudiants/dossier-etudiant/emission-des-diplomes

Abandon de programme

Afin de fermer son dossier, un·e étudiant·e qui a déjà complété des cours de son programme et qui désire s'en retirer doit le signaler par écrit au Guichet étudiant : admission@uqo.ca.

BOTTIN

Qui consulter? 5, rue Saint-Joseph, bureau J-4200 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0B7 Téléphone : 450 530-7616 Télécopieur : 450 530-2916 module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca			
Titre	**Nom**	**Coordonnées**	**Local**
Agente de soutien administratif à la gestion des études **Programme DEC-BAC**	Mélanie Charron	450 530-7616, poste 4805 module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca	J-4200
Agente de soutien administratif à la gestion des études **Programme DEC-BAC** **Certificat**	Audrey DesRosiers	450 530-7616, poste 4005 module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca	J-4200
Agente de soutien administratif à la gestion des études **Programme DEC-BAC** **Certificat**	Mélanie Charron	450 530-7616, poste 4805 module.sc.infirmieres.sj@uqo.ca	J-4200
Agente de soutien administratif à la gestion des études **Stages**	Marie-Ève Roy	450-530-7616, poste 4994 stagescinfsj@uqo.ca	J-0403
Conseiller en aide financière aux Services aux étudiants (SAÉ)	Paul Courtemanche	819 595-3900, poste 1684 paul.courtemanche@uqo.ca	B-0174 (Gatineau)
Coordonnatrice de stages	Katleen Hodgson	450 530-7616, poste 4030 katleen.hodgson@uqo.ca	J-0410
Coordonnatrice des stages	Valérie Brisson	450 530-7616, poste 4042 Valerie.brisson@uqo.ca	J-0408
Directrice Module des sciences infirmières	Louise Bélanger	450 530-7616, poste 4810 dirmodulescinfsj@uqo.ca	J-0402
Directrice Département des sciences infirmières	Monique Benoit	819 595-3900, poste 4067 dirscinf@uqo.ca	J-3228
Responsable des laboratoires	Martine Rancourt	450 530-7616, poste 4486 labscinfstj@uqo.ca	J-3206
Responsable des laboratoires	Stéphane Couture-Vallée	450 530-7616, poste 4125 labscinfstj@uqo.ca	J-3204
Secrétaire du Module des sciences infirmières	Julie Barbier	450 530-7616, poste 4401 stagescinfsj@uqo.ca	J-4200
Secrétaire à la gestion départementale	Mireille Drouin	450 530-7616, poste 4202 depscinf@uqo.ca	J-3224

Services	Poste	Local
Aide financière	4093	J-0300
Bibliothécaire	4013	J-1322
CAFEM	4025	J-1204
AGE-CEUL	4856	J-S108
Guichet étudiant	4859	J-0300
Services aux étudiants	4050	J-0306

ANNEXE A

STAGES OBLIGATOIRES

STAGES	OBJECTIFS
SOI5273 GROUPES ET COLLECTIVITÉS	**Permettre à l'étudiante d'évaluer les comportements des groupes et des collectivités. Développer son autonomie professionnelle dans un contexte de changement. Permettre à l'étudiante de planifier, d'exécuter et d'évaluer ses interventions auprès des groupes et des collectivités. Intégrer des connaissances, des attitudes et des habiletés à intervenir auprès des groupes et des collectivités.**
SOI5103 SANTÉ MENTALE	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances, de développer des habiletés et des attitudes nécessaires pour travailler auprès des personnes, de leur famille et de groupes rencontrant différents défis en lien avec la santé mentale. Poser un regard critique sur les situations vécues en stage, les comportements de la personne et de sa famille en réponse à un environnement interne et externe, de même que sur ses propres comportements et choix. Se familiariser avec le rôle de l'infirmière au sein d'une équipe interprofessionnelle. Prendre conscience de soi comme outil thérapeutique et se familiariser avec les différentes approches appropriées au milieu de stage favorisant l'établissement d'une relation thérapeutique saine. Intégrer les fondements théoriques de la pharmacothérapie dans son agir professionnel.**
SOI5343 SOINS CRITIQUES	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances, de développer des habiletés et des attitudes nécessaires pour travailler avec des personnes et leurs proches lors d'épisodes instables nécessitant des soins complexes (situation de santé complexes en milieu institutionnel) particulièrement lorsque leur état est jugé critique. Planifier, exécuter et évaluer les interventions auprès de cette clientèle. S'habiliter à intervenir lors des décès subits.**

STAGE OPTIONNEL (Un choix obligatoire)

STAGES	OBJECTIFS
SOI5353 CHRONICITÉ	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances et de développer des habiletés et des attitudes nécessaires pour travailler auprès de participants vivant des difficultés et des défis particuliers reliés à la nature chronique de leur maladie ou condition. Vivre la pratique infirmière à partir du point de vue des participants dans le processus de cocréation de leur qualité de vie avec la chronicité. Réaliser une description personnelle de santé, un plan d'action, des activités infirmière-participante pour le changement et une appréciation de ces activités en tenant compte d'un contexte de soins interdisciplinaires et dans une perspective familiale ou de réseau. Développer sa capacité à conceptualiser les soins infirmiers à partir d'un modèle de la qualité de vie.**
SOI5183 FAMILLE	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances, habiletés et attitudes pour travailler auprès de familles vivant une crise situationnelle (ex. accident, chirurgie, maladie aiguë ou chronique) ou développementale (ex. adolescence, vieillissement) ou encore une transition de vie (ex. naissance, décès); d'évaluer les aspects physiologiques, psychosociaux et spirituels de la situation de santé auprès de familles; d'appliquer l'approche participative auprès de la famille dans un contexte de travail autonome, en interdisciplinarité et en continuité de soins et services; d'intervenir de façon autonome, créative et personnalisée auprès des familles; de s'approprier un questionnement sur sa pratique et son rôle professionnels auprès des familles tout au long du cycle de la vie.**

SOI5293 J F M I	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances, habiletés et attitudes propres à l'intervention professionnelle durant le continuum périnatal ou lors de l'hospitalisation d'un enfant ou d'un adolescent; d'évaluer les aspects physiologiques, pathologiques, psychosociaux et spirituels chez les femmes enceintes, les parturientes, les nouvelles accouchées et les nouveau-nés; intégrer les fondements théoriques de la pharmacothérapie dans son agir professionnel; de planifier, d'exécuter et d'évaluer les interventions professionnelles requises dans un contexte de travail autonome, effectué en interdisciplinarité et en continuité de soins et services; d'intervenir de façon autonome, créative et personnalisée auprès des femmes et de leur partenaire, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents en situations simples et complexes de soins en incluant leur famille; de s'approprier un questionnement sur sa pratique et son rôle professionnels auprès de jeunes familles de la période périnatale à la période de jeune adulte.**
SOI5303 P A M N	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances et de développer des habiletés et des attitudes nécessaires pour travailler avec des personnes âgées et leur famille en milieu naturel, tout en tenant compte du processus de vieillissement normal. Évaluer les comportements des personnes âgées et de leur famille quant à un environnement toujours changeant. Planifier, exécuter et évaluer les interventions en lien avec les situations de soins. Conceptualiser à partir d'un modèle de la qualité de vie. Intégrer les fondements théoriques de la pharmacothérapie dans son agir professionnel.**
SOI5636 GESTION	**Permettre à l'étudiante d'intégrer des connaissances, de développer des habiletés et des attitudes nécessaires à la gestion des services de santé. Permettre de consolider des acquis théoriques du cours de gestion des services de santé. Poser un regard critique sur les situations vécues lors du stage, le leadership du gestionnaire, et la gestion de l'unité dans laquelle se trouve le stagiaire. Se familiariser avec les fonctions de planification, organisation, direction et contrôle d'un gestionnaire dans le domaine de la santé. S'approprier les outils de gestion. Réaliser un projet d'intervention répondant à des besoins d'apprentissage spécifiques et à des besoins relevés dans le milieu d'accueil.**